

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

**PRÉSENTS** : Tous les conseillers présents sauf Bénédicte CAPRANI ET Didier TAILLARD, excusés. Stéphane URBAIN, absent.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jacqueline MAISIERES.

### **DELIBERATIONS :**

Les délibérations ci-dessous sont votées à l'unanimité.

#### **Modification budgétaire budget assainissement :**

Afin de régler les factures de fin d'année à Gaz et Eau pour l'entretien périodique ainsi que le contrôle annuelle sur 24 h concernant la station d'épuration, il a lieu d'ouvrir des crédits nécessaires pour 6 100 € en dépenses de fonctionnement.

#### **Modification budgétaire budget général :**

Le Syndicat Education 2000 demande un appel supplémentaire aux Communes afin que ce syndicat honore les factures de fin d'année. Pour TREPOT : l'appel est de 20 000 €. Il a donc lieu d'ouvrir les crédits nécessaires pour honorer l'appel ainsi que 1 770 € pour des contributions directes en dépenses de fonctionnement.

#### **Subvention 2014 pour les jeunes :**

Pour cette année 78 enfants jusqu'à 15 ans vont recevoir la subvention de 16 € pour exercer une activité sportive ou culturelle : soit 1 248 €. 51 familles sont concernées.

#### **Assiette et désignation des coupes de bois de l'exercice 2015/2016 :**

Les zones d'exploitation pour la vente des feuillus seront parcelles 20, 21 et 22 ainsi que les résineux parcelles 28, 29, 30, 31 et 32.

Pour le partage des bois sur pieds, les trois garants sont : Sophie BARTOLOZZI, Sabrina HANRIOT-COLIN et Didier TAILLARD.

#### **Demande de subvention réseau eau pluviale et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPO pour réfection partielle « chemin des Gouffres » :**

Vu le projet de réfection partielle du Chemin des Gouffres estimé à 53 424 € TTC.

La répartition des travaux est de 27 600 € TTC par la CCPO pour la chaussée et 25 824 € par la Commune pour le réseau d'eau pluviale.

La Commune demande une subvention DETR de 25 %, soit 5 380 €.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va être signée avec la CCPO.

#### **Redevance assainissement 2014 :**

Redevance fixe : 60 €, redevance proportionnelle : 0.74 € par m<sup>3</sup> consommé. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte 0.155 € également par m<sup>3</sup> consommé qui sera reversée à l'Agence de l'Eau (tarif défini par l'agence de l'Eau, augmentation de 3 % par rapport à 2014).

#### **Participation à l'assainissement collectif 2015 :**

Les nouveaux tarifs pour 2015 sont :

Pour les constructions nouvelles participation pour un logement 1 300 € et pour un logement supplémentaire 650 €.

Pour les constructions existantes les tarifs sont inchangés soit : 510 € participation par logement et 255 € pour logement supplémentaire.

#### **SPANC : renouvellement convention Véolia pour contrôle de la conception et de bonne exécution des travaux sur construction nouvelle et vente :**

Une convention sera renouvelée entre la commune et la société Véolia pour le contrôle du SPANC.

Deux propriétaires ont refusé le contrôle de bon fonctionnement de leur installation. La pénalité prévue dans le règlement a été appliqué.

#### **Recensement 2015 :**

Le recensement de la population s'effectuera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015.

La collecte des informations du recensement sera effectuée pour toutes les habitations par l'agent recenseur : Madame CLERGEOT Christine.

Madame PERROT Evelyne sera le coordinateur communal entre l'INSEE et l'agent recenseur de la commune.

**Lotissement « rue du Chalet et des Vergers » :**

Tous les travaux de ce lotissement sont terminés, ce budget sera donc clôturé au 31 décembre 2014 et le résultat sera reporté au budget général de la commune.

**Encaissement chèque GROUPAMA :**

Cet été, Le poêle à granulés du Café Restaurant a subi un dommage électrique suite à un orage. La réparation par l'entreprise CHAVOT s'élève à 608.40 €. Un chèque de l'assureur de la commune est établi pour 334.40 € déduction faite de la franchise.

**AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :**

- La chaussée rue de l'Abreuvoir va être rénovée par la CCPO courant 2015.
- Une réflexion est en cours pour sécuriser la rue du Noyer à la circulation (si les habitants ou les riverains de cette rue ont des idées à proposer, merci d'en faire part à Monsieur Le Maire).
- Une demande est faite au conseil général pour déplacer l'arrêt de bus des collégiens et lycéens de la rue du Château à la rue de l'Ecole.
- Une enquête va être effectuée par la MSA vers les personnes de plus de 75 ans pour la construction d'une « MARPA » à ORNANS.

La secrétaire  
Jacqueline MAISIERES

